

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 octobre 2012

Le coût économique et social de l'autisme

Déclaration du groupe de l'agriculture

L'avis était ardu à plusieurs titres : le sujet est sensible et lourd pour les familles qui vivent cette situation au quotidien et qui souvent se retrouvent désemparées et livrées à elles-mêmes ; les passions se sont déchaînées ces derniers mois entre les partisans de la méthode comportementaliste et les psychanalystes ; l'estimation du coût économique et social de l'autisme n'est pas une mince affaire, tant les données et les acteurs sont épars et divers.

Sans surprise, le coût économique de la prise en charge se révèle très élevé aussi bien pour les familles que pour la collectivité. Ce coût ne manquera pas d'augmenter dans les prochaines années avec le déploiement du deuxième plan autisme qui vise à améliorer la prise en charge médico-sociale mais également avec la progression du taux de prévalence, voire de la prévalence elle-même, constaté ces cinquante dernières années.

Le coût social, difficilement estimable, n'en est pas moins très important puisque le reste à charge des familles oblige souvent un des parents à arrêter toute activité professionnelle pour se consacrer pleinement à l'éducation de leur enfant. Le couple lui-même n'est pas épargné avec un taux de 80 % de divorces.

On le perçoit bien, l'enjeu derrière cet avis est d'améliorer la prise en charge des personnes autistes tout au long de leur vie, qu'il s'agisse de la détection précoce, de la scolarisation, si possible en milieu ordinaire, ou du développement de structures d'accueil spécialisées et ce, afin de soutenir les familles tant moralement que financièrement.

Le groupe de l'agriculture souhaite que cette prise en charge soit adaptée en fonction des territoires et qu'une attention toute particulière soit portée à ces familles qui vivent en milieu rural et qui, déjà isolées, peuvent l'être d'autant plus qu'elles ont un enfant ou un adulte autiste à élever et à accompagner.

Il appartient désormais à l'Assemblée nationale - qui est à l'origine de cette saisine - de traduire dans la loi, les préconisations que le CESE lui remettra.

Le groupe de l'agriculture a voté en faveur de l'avis.